

Pour être performant,
il faut être vite et bien
informé !

Depuis 50 ans, l'évolution des problématiques qui touchent la profession fait changer les méthodes de travail. Notre objectif reste d'accompagner nos adhérents de manière toujours plus efficace et pertinente mais surtout de permettre des échanges plus riches au sein de la profession de l'amont vers l'aval mais aussi de l'aval à l'amont.

Ces dernières années ont été pour NAVSA des années d'actions importantes. Toutes ont traduit la volonté de l'équipe NAVSA de défendre et représenter ses adhérents sur tous les sujets qui touchent la profession et la vie de nos entreprises. Aujourd'hui, l'univers de l'alimentation est traversé par le courant santé et par la lutte contre l'obésité. La distribution automatique, tout comme l'industrie agro-alimentaire ne peuvent échapper à cette pression environnementale. Mais ce lourd dossier n'est qu'une partie de l'ensemble des actions entreprises par NAVSA.

Les heures supplémentaires

En 2005, le gouvernement a souhaité que les négociations salariales soient relancées dans les branches. Pour le commerce de gros, les négociations ont été placées depuis juin 2005 sous la présidence du Ministère du travail. Il a fallu plus d'un an de négociations et d'implication de la NAVSA pour qu'enfin un accord soit signé en Juillet 2006, et que soit obtenue une augmentation du contingent des heures supplémentaires.

Le chèque-emploi TPE

Depuis le 1er septembre 2005, les entreprises de moins de 5 salariés avaient la possibilité d'utiliser les moyens du chèque-emploi TPE sauf celles de DA dont le code APE n'apparaît pas sur le site Internet de l'URSSAF. Après interventions de NAVSA auprès du Ministre des PME, les entreprises de la DA ont pu utiliser ce service à compter du mois de Novembre.

Le Paquet Hygiène

Son adoption a impliqué une révision d'un certain nombre de textes réglementaires français : la déclaration des DA de produits frais aux services vétérinaires, la réglementation sur l'entreposage et le transport des denrées alimentaires...

NAVSA ne se préoccupe pas que des problèmes de lutte contre l'obésité ou de nutrition... elle se bat pour défendre vos entreprises dans de nombreux autres domaines.

Le décret DEEE

La mise en place du décret DEEE pour le recyclage des distributeurs automatiques a conduit NAVSA à organiser plusieurs réunions avec les fabricants de DA. Des rendez-vous ont été pris au Ministère de l'Industrie et l'Association des Maires de France.

Au niveau européen, les années 2005 et 2006 ont été aussi marquées par la parution et l'entrée en vigueur de nouvelles réglementations qui impactent directement sur la législation nationale soit directement soit par le biais de transposition. C'est dans ce dernier cas, que l'action de NAVSA est aussi importante afin d'éviter autant que peut faire se peut, que les transpositions en droit français ne se traduisent pas par des contraintes supplémentaires.

D'autres sujets ont fait ou font encore l'objet d'interventions et de suivi de NAVSA :

- . l'amendement « sacs plastiques »,
- . les «class-actions»,
- . les titre-restaurant,
- . la convention collective 3044,
- . la traçabilité,
- . les allergènes,
- . la Taxe professionnelle,
- . la T.V.A....

Mise en place de groupes de travail, renforcement de la communication interne, mise en place d'enquêtes, conseils et information juridiques, NAVSA n'a de cesse de développer de nouveaux services.

N'attendez pas plus longtemps pour en bénéficier, adhérez dès aujourd'hui à NAVSA !

Les tournées en régions : du nouveau !

Les gestionnaires et les fabricants, ensemble pour échanger Un intervenant extérieur sur un thème fédérateur

NAVSA étant située en Ile de France, il est de tradition que NAVSA aille à la rencontre de ses adhérents.

2007 verra un changement dans l'organisation de ces déplacements. Un thème principal intéressant directement la profession sera développé par un intervenant extérieur et réunira fabricants et gestionnaires.

Un nouveau service

Inclus dans la cotisation des adhérents !

Le nombre des appels téléphoniques concernant des questions d'interprétation de la Convention Collective 3044 ou de droit social a augmenté ces derniers mois de manière importante.

Pour répondre à ces besoins, nous avons développé l'information juridique dans l'Extrait, notre bulletin d'informations mensuel et avons publié des Petits Guides Thématiques (DIF...).

Nous avons par ailleurs décidé de mettre en place en 2007 un service d'assistance en droit social qui permettra aux adhérents à jour de cotisation, d'avoir accès gratuitement à un juriste, à compter du 2 janvier.

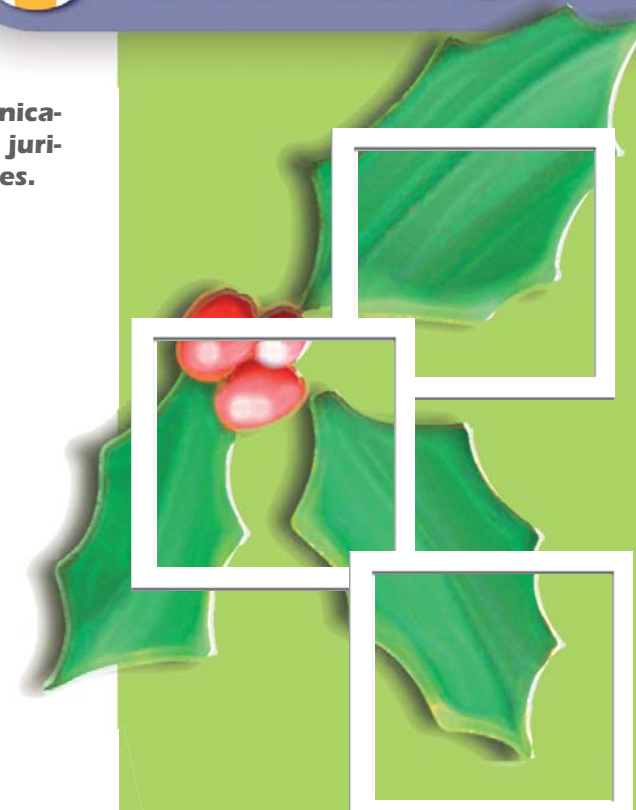
Un service d'assistance juridique de droit du travail

A compter du 2 janvier, bénéficiez d'un service d'assistance juridique téléphonique de qualité, du lundi au vendredi inclus.

Un juriste spécialisé répondra à vos questions et vous apportera des informations sur la Convention Collective 3044 et sur le droit du travail.

Ce service sera joignable par simple appel téléphonique.

Pour plus d'informations, contactez NAVSA au
01 47 36 00 09



Le Président, les membres du Bureau, ainsi que l'équipe NAVSA, présentent leurs meilleurs VOEUX à toute la profession.

NAVSA
chambre Syndicale Nationale de Vente et Services Automatiques
37 bis rue du Général Leclerc
92442 Issy les Moulineaux Cedex
tél. +33 (0)1 47 36 00 09
fax +33 (0)1 47 36 00 37
navsa@navsa.fr - www.navsa.fr

